

ARRÊTÉ N°27/2024

Circulation Interdite VC62 Le Bois-Butte Le 26 Février 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison de travaux d'élagage le long de la Voie Communale 62, la circulation sera interdite le 26 février 2024.

ARTICLE 2: Une déviation par le centre bourg de Quévert sera mise en place.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

<u>ARTICLE 4</u>: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie et aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 23/02/2024

L'adjoint au Maire,

Francis Adnot